Pierre Astié
Dominique Breillat
Céline Lageot *

REPÈRES ÉTRANGERS

(1er octobre – 31 décembre 2016)

Allemagne

9 octobre et 19 décembre 2016. **Terrorisme. Syrie**. La police allemande est en alerte pour retrouver un Syrien soupçonné de préparer un attentat. Il est arrêté à Leipzig dans la nuit du 9 au 10 octobre. Il se suicide en prison le 12 octobre.

Le 19 décembre, un camion fonce dans la foule sur le marché de Noël de Breitscheidplatz à Berlin, dans une action similaire à celle de Nice. On compte douze morts. En outre, on trouve dans le camion le corps d'un chauffeur polonais tué par balles. Un suspect, pakistanais demandeur d'asile, est immédiatement arrêté mais se révèle être hors de cause. Déjà, le 16 décembre, un enfant germano-irakien de 12 ans avait tenté, sans y parvenir, de déclencher un engin explosif sur un marché de Noël à Ludwigshafen.

L'auteur suspecté de l'attentat serait un Tunisien de 24 ans, dont on a retrouvé les papiers dans le véhicule. Son nom figurait sur le fichier des neuf cent quarante-neuf personnes considérées comme « dangereuses ». Il avait été condamné à être expulsé par un tribunal le 30 juillet 2016, mais la Tunisie refusait de l'accueillir. Il est finalement abattu le 23 décembre par la police italienne à Sesto San Giovanni près de Milan, à la suite d'un simple contrôle d'identité. Au cours de sa fuite, il est passé par la France, en train, *via* Lyon et Chambéry. On apprend plus tard qu'auparavant il avait gagné les Pays-Bas et pris un bus à Nimègue.

L'extrême droite fait monter la pression pour utiliser l'événement, mais dans l'ensemble les Allemands réagissent avec mesure. Cependant, la polémique s'accroît sur les dysfonctionnements qui ont permis à l'auteur de la tuerie de s'échapper.

Le 23 décembre, la chancelière Merkel, en butte aux critiques de l'extrême droite, annonce que son gouvernement va « examiner de manière intensive tout ce qui doit être changé dans l'arsenal des mesures dont dispose l'État ». Le plan d'extension de la vidéosurveillance et l'autorisation

* Université de Poitiers et CNRS – FRE 3500 CECOJI.

pour les policiers de porter des minicaméras suscitent déjà des débats.

Autriche

4 décembre 2016. **Élection présidentielle**. L'élection apparaît comme un feuilleton sans fin. Le 12 septembre, le scrutin prévu le 2 octobre avait été reporté car les enveloppes pour le vote par correspondance étaient défectueuses, la colle ne prenant pas.

Le scrutin a lieu finalement le 4 décembre. Ce report semblait devoir favoriser l'extrême droite. Il n'en a rien été.

Une fois de plus, sondeurs et pronostiqueurs se sont trompés. Alexander Van der Bellen, 72 ans, écologiste proeuropéen, ancien député européen, ancien professeur d'économie, bat assez largement le candidat d'extrême droite, Norbert Hofer, 45 ans, vice-président du FPÖ, avec 53,8 % des voix contre 46,2 %, alors qu'il n'avait obtenu que 50,3 % lors du scrutin annulé.

68 % des femmes ont voté pour Van der Bellen tandis que 56 % des hommes ont voté Hofer. Hofer ne l'emporte qu'en Burgenland, en Carinthie et en Styrie, Van der Bellen atteignant 65,7 % à Vienne.

Le nouveau président entrera en fonction le 26 janvier.

Élection présidentielle en Autriche

Second tour		
Inscrits	6 399 607	
Votants	4 749 339	(74,2 %)
Nuls	151 786	
Suffrages exprimés	4 597 553	

Candidats	*voix*	*%*
Alexander Van der Bellen, Les Verts-L'Alternative verte	2 472 892	53,8
Norbert Hofer, FPÖ, populiste	2 124 661	46,2

Birmanie

8 octobre et 25 novembre 2016. **Minorités**. Au moins trois postes-frontières près de Maungdaw, dans l'État Rakhine à la frontière du Bangladesh, sont attaqués le 8 octobre par des petits groupes d'assaillants rohingyas, selon le gouvernement. L'armée est accusée d'exactions.

Le 25 novembre, un représentant des Nations unies en visite au Bangladesh dénonce un « nettoyage ethnique » par l'armée birmane.

Novembre 2016. **Droits de l'homme**. La situation des droits et libertés reste toujours préoccupante et remet en cause le rôle d'Aung San Suu Kyi.

Brésil

13 octobre, 27 novembre, 5, 7, 9 et 10 décembre 2016. **Ancien président. Corruption**. L'ancien président Luiz Inácio Lula da Silva est inculpé le 13 octobre pour la troisième fois. Le juge fédéral Valliesney de Souza Oliveira le soupçonne de « blanchiment d'argent », « trafic d'influence »,

« corruption passive » et « appartenance à une organisation criminelle » à propos de l'obtention de contrats en Angola. Il aurait favorisé, *via* la Banque nationale de développement économique et social, le groupe Odebrecht et aurait été récompensé par ce groupe de BTP.

Le même jour, le juge Sergio Moro ouvre une procédure contre l'ancien président de la Chambre des députés Eduardo Cosentino da Cunha, qui avait été à l'origine de la procédure contre Dilma Rousseff. Il est placé en détention préventive le 19 octobre.

Le président Temer est de plus en plus fragilisé. Le 27 novembre, il promet de s'opposer au vote par le Parlement d'une amnistie pouvant freiner l'enquête dans le scandale Petrobras.

Un magistrat de la Cour suprême du Brésil suspend le président du Sénat, Renan Calheiros, 61 ans, Parti du mouvement démocratique brésilien, le 5 décembre, à la suite d'une demande du parti écologiste, Rede Sustentabilidade, après que celui-ci a été inculpé de détournement de fonds. Le 7 décembre, la Cour suprême décide de le maintenir tout en l'excluant de la ligne de succession présidentielle. C'est une nouvelle figure majeure de la politique brésilienne qui est mise à l'écart.

Le 9 décembre, le parquet fédéral accuse l'ancien président Lula d'avoir influencé les résultats d'un appel d'offres pour l'achat de trente-six avions de chasse au profit de Saab. Le Brésil avait choisi le Gripen NG au détriment du F/A-18 Super Hornet de Boeing et du Rafale de Dassault.

Le 10 décembre, on apprend les aveux d'un cadre du groupe Odebrecht affirmant que le président Temer a réclamé à son PDG, Marcelo Odebrecht, 10 millions de reals (2,8 millions d'euros) lors de la campagne de 2014 !

Bulgarie

6 octobre 2016. **Migrants. Union européenne**. L'Agence européenne de gardes-frontières est inaugurée le 6 octobre à Kapitan Andreevo, à la frontière bulgaro-turque. Elle succède à Frontex.

6 et 13 novembre 2016. **Élection présidentielle**. Vingt et un candidats sont en lice pour succéder le 6 novembre au président Rossen Plevneliev.

Au premier tour, l'indépendant Roumen Radev, 53 ans, général, candidat du Parti socialiste, russophile, obtient 25,4 % des voix, contre 22 % à Tsetska Tsacheva, 58 ans, présidente de l'Assemblée nationale, Citoyens pour le développement européen de la Bulgarie, 15 % à Krasimir Karakachanov, 51 ans, Patriotes unis, 11,2 % à l'indépendant Veselin Mareshki, 49 ans, homme d'affaires, 6,6 % à l'indépendant Plamen Oresharski, 56 ans, ancien Premier ministre, et 5,9 % à Traicho Traikov, 46 ans, Bloc réformiste.

Au second tour, Roumen Radev l'emporte avec 59,35 % des voix, contre 36,17 % à Tsetska Tsacheva, et près de 5 % à aucun candidat. Le 14 novembre, le Premier ministre, Boïko Borissov, démissionne après l'échec de sa candidate, ce qui pourrait entraîner des élections législatives. Le nouvel élu prendra ses fonctions le 22 janvier.

Le 2 décembre, le Premier ministre Borissov reçoit le mandat de former un nouveau gouvernement mais renonce immédiatement. Le 7 décembre, Kornelia Ninova, Parti socialiste bulgare, chargée de la même mission, renonce tout aussi vite. Le 13 décembre, Rumen Hristov, Bloc réformiste, reçoit le même mandat. Il renonce le 21 décembre, déclenchant des élections anticipées.

Chine (République populaire de)

15 novembre 2016. **Peine de mort**. Jia Jinglong, qui avait reconnu avoir abattu en 2015 le chef de son village après la démolition de sa maison dans le Hebei, a été condamné à mort, la sentence ayant été approuvée par la Cour populaire suprême le 31 août. Le grand public appelle à commuer sa peine car les expropriations brutales créent un malaise en Chine; il est pourtant exécuté le 15 novembre.

12, 19 et 26 octobre, 7 et 15 novembre 2016. **Hong Kong**. Le 12 octobre, le LegCo (Conseil législatif) ouvre ses travaux après les élections législatives du 4 septembre, qui ont vu arriver une nouvelle génération, très jeune, de démocrates. La prestation de serment de cinq des soixante-dix députés est invalidée parce qu'ils n'ont pas fait la déclaration obligatoire qui pose que « Hong Kong est une région administrative spéciale de la Chine ».

La deuxième session, le 19 octobre, est marquée par des incidents conduisant les députés protestataires à quitter l'hémicycle et suspendant de fait la séance par défaut de quorum.

Le 26 octobre, la troisième session est vite interrompue, deux parlementaires non assermentés ayant imposé leur présence.

Le 7 novembre, les deux jeunes députés indépendantistes Yau Wai-ching et Sixtus Leung se voient interdire de siéger au LegCo en raison de la façon dont ils ont prêté serment le 12 octobre. Le 15 novembre, la Haute Cour confirme l'interdiction de siéger.

Le chef de l'exécutif, Leung Chun-ying, annonce le 9 décembre qu'il ne briguera pas un deuxième mandat lors de l'élection le 26 mars 2017. Il invoque des « raisons familiales ». Il était considéré comme l'homme de Pékin par l'opposition.

24-27 octobre 2016. **Parti communiste. Président**. Le sixième plénum du Comité central du Parti communiste se réunit pendant quatre jours à partir du 24 octobre. Il consacre Xi Jinping comme « noyau dur » du Parti communiste.

13 et 15 décembre 2016. **Mer de Chine méridionale**. Le 13 décembre, l'Asia Maritime Transparency Initiative publie des clichés satellite montrant les sept îles artificielles dans l'archipel des Spratleys où se trouvent des plateformes hexagonales fortifiées. Cela contredit le discours de Xi Jinping, qui déclarait en septembre 2015 que la « Chine n'entend pas militariser » la mer de Chine méridionale. Le 15 décembre, le ministre de la Défense chinois juge légitime le « déploiement d'installations militaires d'autodéfense pour ces constructions à but civil ». Sur les sept récifs occupés dans les années 1980 à 1990 par la Chine, quatre étaient dans les eaux internationales et trois dans la zone économique exclusive des Philippines.

Colombie

2 et 7 octobre, 12, 24 et 30 novembre et 28 décembre 2016. FARC. **Référendum**. À la suite de la conclusion à La Havane d'un accord de paix définitif entre le président Santos et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), et à la signature de l'accord à Carthagène des Indes le 26 septembre, les Colombiens sont appelés, le 2 octobre, à participer à un référendum qui leur demande : « Soutenez-vous l'accord final d'achèvement du conflit et de construction

d'une paix stable et durable ? » L'ancien président Uribe prône le « non », et c'est le « non » qui l'emporte de justesse avec 50,2 % des voix, alors que la plupart des sondages donnaient le « oui » en tête. Les régions les plus touchées par la guerre ont voté pour, tandis que les grandes villes ont voté contre. L'abstention a été massive, atteignant 62,5 %. Le président Santos a affirmé que les accords n'étaient pas remis en question et ouvert des négociations avec l'opposition.

Le projet de paix pourrait être relancé avec l'attribution du prix Nobel de la paix au président Santos, le 7 octobre. Ce dernier souhaite donner l'argent du prix aux victimes.

Un nouvel accord de paix est signé le 12 novembre pour essayer de résoudre la difficulté posée par le référendum négatif du 2 octobre. Les FARC devront livrer tous leurs biens en guise de réparations. Le nouveau texte durcit les conditions pour la guérilla. L'opposition rejette le 21 novembre le nouvel accord.

La nouvelle version de l'accord est paraphée à Bogota le 24 novembre et ne sera pas soumise à référendum. L'accord est ratifié à l'unanimité le 30 novembre par les 130 députés présents sur 166, les députés de droite du Centre démocratique ayant refusé de participer au vote.

Les enlèvements ont diminué de 92 % depuis 2000. Moins de cent quatre-vingt-dix cas ont été enregistrés en 2016, contre trois cents en 2011.

Le 28 décembre, le Parlement approuve la loi d'amnistie des FARC dont ne bénéficieront pas les auteurs de crimes contre l'humanité et de viols, qui devront se soumettre à une juridiction spéciale pouvant les condamner à des peines alternatives à la prison. Cette loi est l'un des éléments de l'accord de paix.

Corée du Sud

2 novembre et 9 décembre 2016. **Présidente. Premier ministre et ministres**. La Présidente, Park Geun-hye, est mise en cause par l'opinion du fait que son amie Choi Soon-sil, 60 ans, surnommée « Raspoutine », est visée par une enquête pour trafic d'influence et corruption et incarcérée le 31 octobre.

Le 2 novembre, la présidente Park renvoie le Premier ministre, Hwang Kyo-ahn, et le remplace par Kim Byong-joon, ex-conseiller de l'ancien président Roh Moo-hyun. Le choix est contesté par les conservateurs comme par l'opposition. Le 8 novembre, elle retire sa proposition de nomination de Kim Byong-joon.

Le 13 novembre, le parquet annonce vouloir entendre rapidement la présidente Park. La veille avait eu lieu l'une des plus grandes manifestations antigouvernementales depuis des décennies, réunissant un million de personnes.

Le 20 novembre, le parquet soupçonne la présidente Park de « collusion » avec Choi Soon-sil.

Le 27 novembre, près de deux millions de personnes manifestent pour la troisième fois en un mois afin de demander la démission de la Présidente.

Le 3 décembre, l'opposition dépose une motion de destitution. Le 9 décembre, par 234 voix contre 56, le Parlement vote pour destituer la présidente Park Geun-hye. Elle est suspendue de sa fonction et Hwang Kyo-ahn devient président par intérim.

La Cour constitutionnelle a cent quatre-vingts jours pour valider la destitution.

Côte d'Ivoire

30 octobre 2016. **Révision constitutionnelle. Référendum**. Le 5 octobre, le président Ouattara présente un projet de révision constitutionnelle. L'exigence

de l'« ivoirité » est réduite puisque, pour être éligible à la présidence, il faut « être exclusivement de nationalité ivoirienne né de père ou (et non plus et) de mère ivoirien d'origine ». La réforme prévoit un vice-président et la création d'un Sénat dont le tiers des membres sera nommé par le Président. L'opposition appelle à un boycott. Pourtant, la révision est approuvée par 93,42 % des suffrages, avec une participation de 42,42 %.

Cuba

26 octobre 2016. **Embargo. États-Unis**. Pour la première fois, les États-Unis s'abstiennent lors de l'adoption de la résolution annuelle de l'Assemblée générale des Nations unies demandant la fin de l'embargo américain.

25 novembre 2016. **Fidel Castro**. Premier ministre du 16 février 1959 au 2 décembre 1976, premier secrétaire du Parti communiste du 3 octobre 1965 au 19 avril 2011 et président du Conseil d'État et du Conseil des ministres du 2 décembre 1976 au 24 février 2008, Fidel Alejandro Castro Ruz décède à La Havane. Il avait 90 ans. En 2006, il avait annoncé quitter « provisoirement » le pouvoir et été remplacé par son frère Raúl, aujourd'hui âgé de 85 ans.

Neuf jours de deuil sont décrétés.

Fidel Castro est incinéré le 26 novembre et ses cendres traversent l'île jusqu'à Santiago de Cuba, où elles sont enterrées le 4 décembre.

Espagne

29 octobre 2016. **Gouvernement**. On s'oriente vers une solution à la crise politique. Le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) décide, le 23 octobre, de laisser Mariano Rajoy former un gouvernement. La décision a été prise par les délégués du comité fédéral par 139 voix contre 96. Les députés s'abstiendront lors du vote de confiance.

Le 25 octobre, Mariano Rajoy accepte de former un nouveau gouvernement, sur la demande du roi Felipe VI. Lors d'un premier vote, le 27 octobre, par 180 voix contre 170, le Parlement refuse de le confirmer comme Premier ministre. Un second vote a lieu le 29 octobre et il est accepté par 170 voix contre 111 et 68 abstentions, et prête serment le 31 octobre. Mais il ne sera pas facile de gouverner sans majorité pour le Premier ministre.

Le nouveau gouvernement, qui comprend treize ministres dont cinq femmes, est formé le 3 septembre et prête serment le lendemain.

États-Unis

8 et 29 novembre 2016. **Peine de mort**. Pour la première fois depuis un demi-siècle, la peine de mort n'est plus soutenue par la majorité des Américains. En 1994, ils étaient 80 % à l'approuver. Selon un sondage du Pew Research Center, ils ne sont plus que 49 % à être favorables à ce châtiment (34 % des démocrates, contre 72 % des républicains).

Le 8 novembre, trois États se prononçaient par référendum sur la peine de mort. L'Oklahoma insère la peine de mort dans la Constitution. Le Nebraska la rétablit à une majorité de 61 %, alors que le Parlement l'avait abolie l'année précédente. Enfin, la Californie rejette une résolution visant à interdire la peine capitale par 54 % des voix. Il y a 741 condamnés dans le couloir de la mort dans cet État.

Le 29 novembre, la Cour suprême examine le cas de Bobby Moore, afro-américain, 57 ans, condamné pour avoir tué par balle en 1980 le caissier d'un supermarché de

Houston. Cela relance la question du sort des déficients mentaux. En 2002, la Cour suprême avait jugé que la peine capitale ne saurait être appliquée aux « attardés mentaux » en raison du huitième amendement interdisant les « peines cruelles et inhabituelles ». Mais la Cour a laissé aux États le soin de définir le handicap mental. Or le Texas a confirmé en 2015 la condamnation de Bobby Moore.

7 octobre, 9, 15 et 29 décembre 2016. **Russie**. Le 7 octobre, après le piratage des ordinateurs du Parti démocrate, l'administration Obama dénonce la volonté russe de peser sur les élections américaines, ce que nie Moscou.

L'administration confirme l'implication de la Russie dans l'attaque informatique visant le Parti démocrate. Le 9 décembre est rendue publique la décision de Barack Obama de commander un rapport dressant le bilan des piratages informatiques pendant la campagne présidentielle. Le 15 décembre, le président Obama met en cause la Russie et promet des représailles.

Le 29 décembre, Barack Obama annonce ainsi l'expulsion de trente-cinq agents russes en représailles aux cyberattaques de Moscou qui auraient favorisé l'élection de Donald Trump. Vladimir Poutine réagit avec modération. Donald Trump refuse d'accuser la Russie, considérant qu'il est impossible de prouver le piratage informatique.

8 novembre 2016. **Élections présidentielles, législatives, gubernatoriales. Référendums**. Le 1er octobre, le *New York Times* rapporte que Donald Trump aurait évité, de manière légale, de payer des impôts pendant près de vingt ans. Il a toujours refusé de rendre publiques ses déclarations de revenus, à la différence d'Hillary Clinton.

Le 3 octobre, Bill Clinton, lors d'un meeting à Flint, dans le Michigan, critique violemment l'Obamacare, qui gêne la campagne de son épouse.

Le 7 octobre, le *Washington Post* publie un enregistrement de Donald Trump en 2005 dans lequel il tient des propos sexistes particulièrement forts. Cet événement conduit plusieurs dizaines de responsables républicains à décider de ne pas voter pour Donald Trump.

Depuis le 7 octobre, WikiLeaks met en ligne des courriels d'Hillary Clinton mettant en cause les conditions dans lesquelles se déroule sa campagne électorale.

Le 28 octobre, James Comey annonce que le FBI va reprendre l'enquête sur les courriels d'Hillary Clinton. Cela réduit fortement l'avance de la candidate démocrate. Cependant, le 6 novembre, James Comey déclare au Congrès qu'il n'y a pas de preuve dans les courriels permettant d'affirmer qu'Hillary Clinton devrait affronter des accusations pour avoir détenu des informations classifiées.

De très nombreux référendums ont lieu. Il y en a dix-sept en Californie, qui portent notamment sur l'abolition de la peine de mort, la légalisation de l'usage récréatif du cannabis, l'obligation du préservatif dans l'industrie du pornographique, l'interdiction des sacs en plastique. L'archevêque de Boston s'oppose à la légalisation du cannabis dans le Massachusetts. Cette question fait l'objet de référendums dans 5 États (Californie, Massachusetts, Maine, Arizona et Nevada). D'autres thèmes sont le suicide assisté, dans le Colorado, les contrôles plus stricts pour les armes à feu, dans le Nevada et le Maine, la hausse du salaire minimum (7,25 dollars par heure au niveau fédéral), en Arizona, dans le Maine, le Colorado et l'État de Washington.

Sept États ont légalisé l'usage du cannabis à caractère récréatif (Californie, Maine, Nevada) ou son utilisation médicale (Floride, Arkansas, Dakota du Nord et Montana). Avec le Massachusetts, où la légalisation entre en vigueur le 15 décembre, le cannabis est légalisé dans trente États.

Même si les derniers sondages montraient une remontée de Donald Trump, le résultat du 8 novembre crée une certaine surprise, avec une ambiguïté puisque, si Donald Trump l'emporte avec 306 grands électeurs, est en tête dans trente États, avec 47,5 % des suffrages, il a moins de voix au niveau fédéral qu'Hillary Clinton, qui atteint 48 % mais n'a que 232 grands électeurs et n'est en tête que dans vingt États et dans le district de Columbia. Le libertarien Gary Johnson obtient 3 % et l'écologiste Jill Stein 1 %. Tout s'est joué dans onze États indécis (New Hampshire, Pennsylvanie, Ohio, Michigan, Iowa, Caroline du Nord, Géorgie, Floride, Colorado, Arizona et Nevada). Donald Trump en a remporté neuf.

Les élections à la Chambre des représentants et au Sénat donnent la victoire aux républicains, même s'ils sont en recul. À la Chambre les républicains ont 241 sièges (– 6) et les démocrates 194 (+ 6), tandis qu'au Sénat les républicains ont au moins 52 sièges (– 2) contre 48 (+ 2) aux démocrates et indépendants (un dernier siège a été pourvu en décembre). Les républicains sont loin de la majorité des deux tiers nécessaire pour prendre des décisions et effectuer des nominations importantes.

Ilhan Omar, 33 ans, est élue représentante démocrate du district de Minneapolis à la Chambre des représentants du Wisconsin. C'est la première élue d'origine somalienne aux États-Unis.

Le 11 novembre, Donald Trump constitue son équipe de transition de seize personnes dont la direction est confiée au prochain vice-président, Mike Pence, gouverneur de l'Indiana, proche du Tea Party, créationniste, climatosceptique. On y trouve Chris Christie, gouverneur du New Jersey, qui est le numéro deux ; l'ancien maire de New York Rudy Giuliani ; le président du Parti républicain, Reince Priebus, 44 ans, hostile à l'Obamacare, qu'il désigne comme secrétaire général de la Maison-Blanche ; Stephen (Steve) Bannon, 63 ans, directeur de la campagne, très controversé, patron du média d'extrême droite Breitbart.com, passé chez Goldman Sachs, choisi comme « conseiller stratégique » ; et trois enfants de Donald Trump, Ivanka, Donald Jr., homme d'affaires, époux d'un mannequin, copie conforme de son père, et Eric, ainsi que son gendre, Jared Kushner. On trouve également Michael Flynn, 57 ans, lieutenant général à la retraite, écarté en 2014 de la Defence Intelligence Agency pour incompétence, proche de la Russie, qui devient conseiller à la sécurité nationale ; Jeff Sessions, 69 ans, sénateur de l'Alabama, opposant à l'avortement, à la vente libre du cannabis et au mariage homosexuel, *attorney general*, partisan d'un mur avec le Mexique, recalé en 1986 par le Sénat comme juge fédéral à cause de propos racistes, un des premiers soutiens de Trump ; et Mike Pompeo, 52 ans, représentant du Kansas, « faucon », ancien officier à la tête de la CIA, opposé à l'avortement et à l'encadrement des armes, hostile à l'accord avec l'Iran. On évoque aussi dans l'équipe Trump Ben Carson, 65 ans, neurochirurgien pédiatre, créationniste, climatosceptique, pourfendeur de l'Obamacare ; Newt Gingrich, 73 ans, ancien président de la Chambre des représentants ; et Myron Ebell, climatosceptique.

Le 16 novembre, Charles Schumer, 65 ans, élu de l'État de New York, devient

le chef de file des démocrates au Sénat, où le parti est minoritaire de peu.

Le 23 novembre, Donald Trump choisit Nikki Haley, 44 ans, fille d'immigrants d'origine indienne, gouverneur de Caroline du Sud, « *pro-life* », proche du Tea Party, sans expérience internationale, pour devenir la prochaine ambassadrice auprès des Nations unies, où elle succédera à Samantha Power. Elle est la première femme nommée par le nouveau président dans son administration.

Hongrie

2 octobre 2016. **Migrants. Référendum**. Les Hongrois doivent répondre à la question « Voulez-vous que l'Union européenne décrète une relocalisation obligatoire de citoyens non hongrois en Hongrie sans l'approbation du Parlement hongrois ? ». Cela vise toute décision future de l'Union européenne.

Si le « non » l'emporte de façon écrasante, avec 98,36 % des voix, le référendum n'est pas validé, faute d'une participation suffisante, celle-ci n'ayant été que de 40,41 %, au lieu des 50 % exigés.

Le 5 octobre, le ministre de la Justice veut faire amender la Constitution et interdire toute installation obligatoire de migrants en Hongrie.

Le 3 novembre, le Comité pour la prévention de la torture du Conseil de l'Europe publie un rapport critique sur les conditions de rétention des migrants et réfugiés en Hongrie.

Il manque deux voix au Fidesz pour obtenir la majorité des deux tiers au Parlement et ainsi pouvoir rendre inconstitutionnelle la relocalisation par l'Union européenne des demandeurs d'asile en Hongrie ; les députés de gauche et d'extrême droite n'ont pas pris part au vote. C'est un camouflet pour Viktor Orbán.

Italie

4 décembre 2016. **Référendum constitutionnel**. Un référendum concernant notamment la fin du bicaméralisme parfait et le mode d'élection du président de la République a lieu le 4 décembre. En cas de réponse positive, le Sénat ne pourra plus voter la confiance ni la loi de finances. Il sera remplacé par une chambre de cent membres avec vingt et un maires, soixante-quatorze représentants des régions et cinq personnes désignées par le président. Le Conseil national de l'économie et du travail sera supprimé. Les rapports entre les régions et l'État seront revus dans un sens favorable à l'État. Si la loi électorale dite Italicum, qui met en place un système majoritaire à deux tours avec prime au parti vainqueur du second tour (cinquante-cinq sièges), ne figure pas dans la réforme, elle devrait être votée après le référendum mais divise tout autant.

Les Italiens doivent répondre à la question suivante : « Approuvez-vous le texte de la Loi constitutionnelle concernant les "Dispositions pour le dépassement du bicaméralisme paritaire, la réduction du nombre des parlementaires, la limitation des coûts de fonctionnement des institutions, la suppression du Conseil national de l'économie et du travail et la révision du titre V de la partie II de la Constitution" approuvée par le Sénat de la République, en seconde lecture, lors de la séance du 20 janvier 2016, et par la Chambre des députés, en seconde lecture, lors de la séance du 12 avril 2016, et dont le texte a été publié au *Journal officiel de la République italienne*, série générale, n° 88, du 15 avril 2016 ? »

Il s'agit d'un référendum confirmatif, donc sans quorum.

Le Parti démocrate est divisé sur la réforme.

Matteo Renzi lie sa survie au résultat.

Le Mouvement 5 étoiles, qui mise sur la victoire du « non », est accusé de propager de fausses nouvelles. La droite, l'extrême droite, le Mouvement 5 étoiles et la minorité dissidente du Parti démocrate appellent à voter « non », ainsi que les anciens chefs de gouvernement Massimo D'Alema, Silvio Berlusconi, Mario Monti, tandis que Romano Prodi n'a pas pris position définitivement.

Le « non » l'emporte largement, avec 59,1 %. Seuls le Trentin-Haut-Adige (Tyrol du Sud), l'Émilie-Romagne et la Toscane ont voté « oui ».

À la suite du résultat négatif, Matteo Renzi annonce sa démission mais, à la demande du Président, Sergio Mattarella, il accepte de rester jusqu'à l'adoption définitive du budget par le Sénat, qui intervient le 7 décembre, par 166 voix contre 70 et 1 abstention, la démission étant alors officiellement acceptée. Le 11 décembre, le président Mattarella demande au ministre des Affaires étrangères, Paolo Gentiloni, un proche de Matteo Renzi, de former un gouvernement. Le 12 décembre, le gouvernement est nommé, comprenant dix-huit ministres dont cinq femmes, avec Angelino Alfano aux Affaires étrangères et Marco Minniti à l'Intérieur, les détenteurs des autres portefeuilles majeurs restant inchangés. Il n'y a pas de bouleversement. Le gouvernement obtient la confiance à la Chambre des députés par 368 voix contre 105, le 13 décembre, et au Sénat par 169 voix contre 99, le 14 décembre.

Référendum constitutionnel en Italie

Inscrits	50 773 284	
Votants	33 244 258	(65,5 %)
Blancs	83 418	
Nuls	306 967	
Invalidés	1 761	
Suffrages exprimés	32 852 112	
	voix	%
NON	19 421 003	59,1
OUI	13 431 109	40,9

Nouvelle-Zélande

5 décembre 2016. **Premier ministre**. L'annonce de sa démission par le Premier ministre, John Key, 55 ans, Parti national, centre droit, très populaire, en fonction depuis le 19 novembre 2008, est une surprise. Il a estimé qu'après huit ans de mandat il était temps de partir et veut se consacrer à sa famille. Bill English, 54 ans, ministre des Finances, conservateur sur les questions de société, lui succède le 12 décembre.

Organisation des Nations unies

13 octobre 2016. **Secrétaire général**. L'ancien Premier ministre socialiste portugais, européen convaincu, ancien haut-commissaire pour les réfugiés, António Manuel de Oliveira Guterres, 67 ans, obtient le 6 octobre l'approbation

du Conseil de sécurité lors d'un vote par acclamation. Son nom s'était dégagé après six scrutins informels. Il était le candidat de la France. Le 13 octobre, l'Assemblée générale approuve à son tour la désignation par acclamation. Il prête serment le 12 décembre et deviendra secrétaire général le 1er janvier, succédant à Ban Ki-moon, 72 ans, en fonction depuis le 1er janvier 2007. Il souhaite réformer les Nations unies, après le bilan médiocre de son prédécesseur.

La retraite de Ban Ki-moon ne sera peut-être pas tranquille. L'hebdomadaire sud-coréen *Sisa-in* affirme le 24 décembre que Ban Ki-moon aurait reçu 200 000 dollars en espèces lorsqu'il était ministre des Affaires étrangères de Corée du Sud. Il aurait perçu également 30 000 dollars en 2007, alors qu'il était secrétaire général des Nations unies. L'argent viendrait de l'ancien fabricant de chaussures Park Yeon-cha, condamné en 2009 pour évasion fiscale et corruption. Cela pourrait gêner Ban Ki-moon, qui envisage de se présenter à l'élection présidentielle sud-coréenne.

Palestine

23, 27 et 28 décembre 2016. **Colonies israéliennes**. Le 23 décembre, le Conseil de sécurité adopte une résolution (2334) exigeant « l'arrêt immédiat et complet des activités israéliennes de colonisation dans les territoires palestiniens occupés ». Pour la première fois depuis 1978, les États-Unis se sont abstenus mais n'ont pas mis leur veto. À trois semaines de son départ, Barack Obama fait ainsi un geste majeur. Depuis 1967, il était le seul président à avoir systématiquement mis son veto aux résolutions contre la politique israélienne, afin de privilégier le dialogue direct entre Israël et les Palestiniens.

La veille, à la suite d'un appel téléphonique de Donald Trump au président Al-Sissi, l'Égypte avait reporté son projet de texte condamnant la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem.

La résolution provoque la colère d'Israël, qui craint que ce ne soit la première étape d'une initiative diplomatique soutenue par les États-Unis.

Le 27 décembre, Israël annonce sa décision de « réduire temporairement » ses relations avec les pays ayant voté la résolution des Nations unies.

Dans la foulée de l'adoption de la résolution 2334, le secrétaire d'État américain, John Kerry, présente, le 28 décembre à Washington, un projet de paix à deux États.

Pays-Bas

29 novembre 2016. **Islam**. Les députés adoptent un projet de loi qui interdit le port du voile intégral dans certains lieux publics comme les écoles, les hôpitaux, les transports en commun. Les Pays-Bas rejoignent ainsi la France, la Belgique, la Bulgarie, l'Italie et la Suède.

Pologne

14 et 28 octobre et 20 décembre 2016. **Tribunal constitutionnel. Démocratie**. Dans un avis émis le 14 octobre, la Commission de Venise du Conseil de l'Europe considère que la nouvelle loi relative au Tribunal constitutionnel ne respecte pas l'indépendance du pouvoir judiciaire et le statut d'arbitre suprême du Tribunal en matière constitutionnelle.

Andrzej Rzepliński, président du Tribunal constitutionnel, dénonce une « mise sous tutelle politique ». Le 28 octobre, le gouvernement rejette les recommandations de Bruxelles pour mettre fin au conflit concernant le Tribunal constitutionnel.

Le 13 décembre, à l'occasion du trente-cinquième anniversaire de la répression

menée par le régime communiste dans le cadre de l'état de guerre, plusieurs milliers de personnes manifestent à Varsovie pour protester contre la politique ultraconservatrice du gouvernement.

Dans la nuit du 16 au 17 décembre,

Élections parlementaires en Roumanie

Chambre des députés		
Inscrits	18 403 044	
Votants	7 261 300	(39,5 %)
Blancs et nuls	213 916	
Suffrages exprimés	7 047 384	

Partis	*voix*	*%*	*sièges*
Parti social-démocrate	3 204 864	45,5	154 (+ 4)
Parti national libéral	1 412 377	20,0	69 (– 31)
Union pour sauver la Roumanie	625 154	8,9	30 (+ 30)
Union démocrate magyare de Roumanie (+ 3)	435 969	6,2	21
Alliance des libéraux et démocrates	396 386	5,6	20 (+ 20)
Parti du mouvement populaire	376 891	5,3	18 (+ 18)
Parti de la Roumanie unie	196 397	2,8	
Parti de la Grande Roumanie	73 264	1,0	
Autres partis	249 318	3,5	17
Indépendants	76 764	1,1	

Sénat		
Inscrits	18 403 044	
Votants	7 258 939	(39,4 %)
Blancs et nuls	205 973	
Suffrages exprimés	7 052 966	

Partis	*voix*	*%*	*sièges*
Parti social-démocrate	3 221 786	45,7	67 (+ 8)
Parti national libéral	1 440 193	20,4	30 (– 20)
Union pour sauver la Roumanie	629 375	8,9	13 (+ 13)
Union démocrate magyare de Roumanie (=)	440 409	6,2	9
Alliance des libéraux et démocrates	423 728	6,0	9 (+ 9)
Parti du mouvement populaire	398 791	5,7	8 (+ 8)
Parti de la Roumanie unie	207 977	3,0	
Parti de la Grande Roumanie	83 568	1,2	
Parti écologiste roumain	77 218	1,1	
Autres partis	108 526	1,5	17
Indépendants	21 395	0,3	

plusieurs centaines de manifestants rejoints par des députés de la Plateforme civique (opposition libérale) bloquent les sorties du Parlement, où se trouvaient la Première ministre, Beata Szydło, et plus de deux cents députés de la majorité, avant d'être dispersés par la police. Ils entendaient protester contre un nouveau règlement limitant l'accès des médias aux députés et contre le budget, considéré comme adopté dans des conditions illégales.

Le 20 décembre, le collège des commissaires de l'Union européenne adresse des « recommandations à la Pologne afin qu'elle résolve les problèmes relatifs au Tribunal constitutionnel sous deux mois ». Le matin même, la juge Julia Przyłębska, proche de la majorité, avait été nommée présidente « par intérim » du Tribunal par le président de la République, Andrzej Duda, alors que la fonction aurait dû revenir au vice-président. Elle a immédiatement réhabilité les trois juges nommés de façon inconstitutionnelle et que l'ancien président Andrzej Rzepliński refusait de voir siéger. Elle a immédiatement convoqué l'assemblée générale des juges du Tribunal, qui a présenté au président de la République deux candidats à la présidence, elle-même et le juge Mariusz Muszyński, un des trois juges élus de façon controversée. Huit juges sur quinze avaient refusé de participer à ce vote, en signe de protestation.

Roumanie

11 décembre 2016. **Élections parlementaires**. Aux élections législatives, le Parti social-démocrate (PSD) est en tête, avec 45,5 % des voix et 154 des 329 sièges, devant le Parti national libéral (PNL), avec 20 % et 69 élus, l'Union pour sauver la Roumanie (USR), avec 8,9 % et 30 élus, l'Union démocrate magyare de Roumanie (UDMR), avec 6,2 % et 21 élus, l'Alliance des libéraux et démocrates (ALDE), avec 5,6 % et 20 élus, et le Parti du mouvement populaire (PMP) avec 5,3 % et 18 élus.

Aux élections sénatoriales, le PSD avec 45,7 % a 67 des 136 élus, le PNL avec 20,4 % a 30 élus, l'USR avec 8,9 % a 13 élus, l'UDMR avec 6,2 % a 9 élus, l'ALDE avec 6,0 % a 9 élus et le PMP avec 5,7 % a 8 élus.

La participation n'a été que de 39,5 %, montrant une opinion désabusée notamment face à la corruption.

Une difficulté majeure apparaît car le leader du PSD, Liviu Dragnea, a été condamné à deux ans de prison avec sursis pour fraude électorale lors du référendum de 2012. Or une loi de 2001 interdit à toute personne ayant été condamnée par la justice de devenir ministre. Cela pourrait entraîner un conflit avec le Président, Klaus Iohannis, rigoureux et intègre. Le 21 décembre, Sevil Shhaideh, issue de la petite minorité turque, est proposée comme Premier ministre, mais sa candidature est rejetée le 27 décembre par le président Iohannis, sans que celui-ci donne d'explication. Le 28 décembre, le PSD propose Sorin Grindeanu, 43 ans, ancien ministre des Télécommunications, ce qu'accepte le Président le 30 décembre.

Syrie

Octobre-décembre 2016. **Guerre civile**. Le 3 octobre, les États-Unis interrompent les pourparlers avec la Russie sur un cessez-le-feu, la trêve conclue le 9 septembre ayant été pulvérisée.

Le 6 octobre, Sergueï Lavrov reçoit Jean-Marc Ayrault et déclare que la Russie est « prête à travailler » sur le projet de résolution proposé aux Nations unies par la France.

Le 7 octobre, John Kerry demande une enquête pour crimes de guerre visant le régime syrien et la Russie.

Le 15 octobre se tient une réunion à Lausanne avec Sergueï Lavrov, John Kerry et plusieurs ministres des Affaires étrangères du Moyen-Orient.

Le 17 octobre, les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne, en désaccord sur l'opportunité d'éventuelles sanctions contre la Russie, approuvent le principe de nouvelles mesures restrictives contre « des individus et des entités » soutenant le régime syrien, attitude très timide.

Le 19 octobre a lieu « une réunion de travail » à Berlin entre François Hollande, Angela Merkel et Vladimir Poutine. Le président russe indique qu'il est prêt à suspendre les « frappes aériennes » et à prolonger « autant que possible » la « pause humanitaire » à Alep. Mais la rencontre est très tendue. Les bombardements sur Alep-Est reprennent dans la nuit du 22 au 23 octobre.

La coalition anti-Daech vise Rakka afin d'éviter que l'organisation djihadiste ne se regroupe dans sa « capitale » syrienne. L'offensive est lancée le 6 novembre, sans la Turquie, par la force arabo-kurde soutenue par les États-Unis.

Le 17 novembre, vingt-six pays de la coalition internationale contre Daech se réunissent à Berlin et évoquent la libération de Mossoul et de Rakka.

Le 17 novembre, le Conseil de sécurité décide à l'unanimité de prolonger jusqu'à novembre 2017 le mandat des enquêteurs chargés de déterminer les responsabilités dans les attaques chimiques.

Le 5 décembre, la Russie et la Chine mettent leur veto à une résolution demandant une trêve de sept jours à Alep. Le Venezuela a également voté contre et l'Angola s'est abstenu. C'est la sixième fois que la Russie bloque une résolution sur la Syrie et la cinquième pour la Chine. Moscou veut donner la priorité à des pourparlers avec les États-Unis.

Le 18 décembre, la Russie accepte l'envoi d'observateurs internationaux et, le 19 décembre, le Conseil de sécurité décide à l'unanimité le déploiement « immédiat » d'observateurs pour sécuriser le transfert hors d'Alep des populations et des forces rebelles.

Le 22 décembre, l'armée syrienne annonce contrôler la totalité d'Alep.

Le 28 décembre, l'agence turque Anadolu annonce que la Turquie et la Russie se sont mises d'accord sur un cessez-le-feu dans toute la Syrie. Ce dernier est annoncé officiellement par Vladimir Poutine et confirmé par Damas, Ankara, la Coalition nationale syrienne et l'Armée syrienne libre. L'accord est signé entre le président al-Assad et sept groupes rebelles. L'État islamique en est exclu. On ne sait ce qu'il en est pour le Front Fatah al-Cham (ex-Front al-Nosra), proche d'Al-Qaïda, et pour le Parti de l'union démocratique (PYD) kurde. Le cessez-le-feu doit entrer en vigueur le 29 décembre à minuit.

Le 31 décembre, l'initiative de la Russie et de la Turquie est entérinée dans une résolution du Conseil de sécurité. Moscou a dû cependant accepter que le Conseil de sécurité demande l'application de « toutes les résolutions pertinentes des Nations unies » sur la Syrie et que les pourparlers qui doivent se dérouler à Astana, au Kazakhstan, se déroulent dans le cadre des Nations unies.

Turquie

3, 29 et 31 octobre, 3, 11 et 20 novembre et 10 décembre 2016. **État d'urgence**. Instauré après la tentative de putsch du 15 juillet, l'état d'urgence est prolongé de trois mois le 3 octobre. Pourtant, le Conseil de l'Europe a appelé la Turquie à y mettre fin le plus rapidement possible.

Le 29 octobre, un décret met à pied

dix mille fonctionnaires et ferme quinze médias kurdes. Depuis juillet, plus de cent mille fonctionnaires ont été limogés et plus de trente mille personnes arrêtées. Les recteurs d'université seront désormais nommés par le chef de l'État. Les conversations des avocats avec leurs clients « terroristes » seront enregistrées et la présence d'un gardien obligatoire. Le juge pourra interdire les visites de l'avocat pendant six mois. Le 31 octobre, plusieurs journalistes de *Cumhuriyet*, dont le rédacteur en chef, sont arrêtés. Le secrétaire général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland, met en garde la Turquie.

Dans le cadre de l'état d'urgence, onze élus du Parti démocratique des peuples (HDP), dont ses deux leaders, Selahattin Demirtaş et Figen Yüksekdağ, sont arrêtés durant la nuit du 3 au 4 novembre.

Le 11 novembre, le directeur de *Cumhuriyet* et un journaliste du site français LesJours.fr sont arrêtés.

Plusieurs officiers turcs affectés auprès de l'OTAN demandent l'asile.

Cinq mille personnes manifestent à Istanbul, le 20 novembre, à la suite des mesures de répression contre les députés du HDP.

Afin de renforcer encore ses pouvoirs, le président Erdoğan veut soumettre une révision de la Constitution qui lui permettrait de rester au pouvoir jusqu'en 2029. Ne pouvant obtenir la majorité des 367 voix requise au Parlement puisque son parti ne compte que 317 élus, il veut utiliser la voie du référendum pour une présidentialisation plus forte du régime. Le double attentat du 10 décembre revendiqué par un groupe extrémiste kurde et tuant trente-huit personnes apporte une justification supplémentaire au Président.

Union européenne

28 octobre, 15 et 23 novembre 2016. **Commissaires**. Kristalina Georgieva, vice-présidente de la Commission européenne, chargée du budget, annonce le 28 octobre qu'elle quittera ses fonctions pour rejoindre la Banque mondiale en janvier.

Le 15 novembre, le site EUobserver.com révèle que le commissaire Günther Oettinger a utilisé le jet privé d'un homme d'affaires allemand considéré comme un proche de Moscou pour se rendre à un dîner avec le Premier ministre hongrois, Viktor Orbán. Cela vient après des propos déplacés de ce commissaire sur les Chinois, qu'il a qualifiés de « bridés » lors d'un discours devant des chefs d'entreprise allemands. Or le président Juncker, qui n'a pas vraiment réagi, est très critiqué, notamment depuis l'affaire Barroso et celles concernant d'autres anciens commissaires.

Le 23 novembre, Jean-Claude Juncker propose une réforme du code de conduite des commissaires, suggérant de les autoriser à se présenter aux élections européennes sans avoir à se mettre en congé de leur poste et d'étendre la période de « refroidissement » (période d'interdiction de pantouflage) de dix-huit mois à deux ans, ce qui est bien peu, et à trois ans pour le président. Les députés demandent le 1er décembre, par 615 voix contre 5 et 6 abstentions, de prolonger pour tous les commissaires cette période de dix-huit mois à trois ans.